

EPI

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION



Durée
7 heures
de formation



Lieu
Au centre de
formation
ou en Intra



Effectifs
15 personnes max.



Contact
0693 777 666
contact@ssiap.re



**Accessibilité
aux PMR**
Les locaux sont
garantis accessibles
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



PUBLIC CONCERNÉ

Personnels des entreprises industrielles et tertiaires pouvant être confrontés à la lutte contre l'incendie au moyen d'extincteurs.

PRÉREQUIS

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

- Intervenir efficacement sur un départ de feu
- Alerter les services de secours adéquats
- Choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté pour procéder à l'extinction en toute sécurité
- Manipuler et utiliser les extincteurs, le RIA (Robinet d'Incendie Armé) ainsi que les autres moyens d'extinction disponibles dans l'établissement
- Déclencher l'alarme incendie
- Connaître les consignes de sécurité et d'urgence inhérentes à l'établissement
- Maîtriser les procédures d'évacuation en intégrant les missions et rôles des guides files, serres files et du responsable d'évacuation
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement

PROGRAMME

- **Module 1** : Le feu : causes et effets de l'incendie
- **Module 2** : L'extinction : agents extincteurs, procédés d'extinction
- **Module 3** : Les matériels d'extinction

MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Mise en situation de cas concrets.
- Contrôle de connaissances.
- Remise à chaque stagiaire de documents.
- *Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

CONDITIONS DE FORMATION

Les exercices pratiques se déroulent sur une aire spécialisée. A chaque exercice, les stagiaires disposeront de différents types d'extincteurs qu'ils manipuleront.

CONDITIONS D'EXAMEN

Fiche d'évaluation - partie théorique et pratique.

VALIDATION

- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation